



Communiquer les coordonnées du patient au Fonds amiante

Les données à caractère personnel ci-dessous seront utilisées par les assistants sociaux de Fedris, l'Agence fédérale des risques professionnels (institution qui gère le Fonds amiante), pour :

- prendre contact avec le patient afin de l'informer sur l'indemnisation des victimes de l'amiante,
- si souhaité, lui fournir un accompagnement administratif pour introduire une demande d'indemnisation.

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	N° de registre national :
Adresse du domicile :	
N° de téléphone :	N° de GSM :
Adresse e-mail :	
Maladie provoquée par l'amiante :	
Commentaires du médecin :	
Signature + cachet du médecin	

Je consens à la transmission et au traitement de mes données à caractère personnel en vue de poursuivre les finalités décrites en annexe.

Signature du patient pour accord